

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAVE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230225

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

16 février 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Date d'affichage

16 février 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à PLUT Jean-Claude

M. CHERON Michel

M. FOUCAULT Yves

M. GAUTHIER Renaud

M.MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques

M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin

M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole

M.NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe

Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc

Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry

Mme PRIEUR Sergine

Mme RENARD Candy

Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

CANDIDATURE AUPRES DE LA REGION

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20230201 du 23 février 2023 considérant d'intérêt communautaire la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique,

Suite à la disparition de l'Espace Info Energie depuis le 31/12/2022, le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille n'est plus couvert par un service qui informe les habitants du territoire sur la rénovation énergétique. Avec l'aide de la Région, la collectivité mettra en place une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) jusqu'au 31/12/2023.

En complément de l'OPAH, la PTRE est un dispositif d'accueil téléphonique et physique des habitants et entreprises (petit tertiaire) afin de les conseiller, de les orienter et de les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique de leur habitation ou entreprise. Elle consiste ainsi en une aide à la constitution des dossiers de la subvention « Ma Prime Renov ».

Ce dispositif s'adresse aux ménages qui ne relèvent pas de l'ANAH, ayant des revenus supérieurs au plafond HLM. Il prend la forme d'une convention passée entre la collectivité et la Région. La Région finance 50 % l'animation via le programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) financé par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et 25% par la Région (Part fixe et variable en fonction du nombre de dossier et du niveau d'intervention de la PTRE).

Le comité de pilotage sollicite aujourd'hui une décision de conseil communautaire sur ce dispositif.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De candidater auprès de la Région Pays de la Loire pour la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), sur le territoire de la CCVBA,
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature auprès de la Région et à signer tous documents afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de candidater auprès de la Région Pays de la Loire pour la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), sur le territoire de la CCVBA,
- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de candidature auprès de la Région et à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS